

PROJET DE LOI

autorisant la ratification d'un Accord instituant une fondation européenne (ensemble un Acte final et un Arrangement).

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1264, 2065 et in-8° 555.

Sénat : 309 et 361 (1983-1984).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'accord instituant une fondation européenne (ensemble un acte final et un arrangement), signé à Bruxelles le 29 mars 1982, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 juin 1984.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1264 A.N. (7^e législature).